



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 3mars 2010**

A TOULOUSE - 11 boulevard des Récollets

**3.4
4^{ème} MODIFICATION DU PLU DE MURET**

L'an deux mille dix, le trois mars à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, 1^{er} Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-Louis CARLES Joseph CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GRIMAUD Robert LANGE Régine MARQUIE Bernard MATEOS Henri	MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
COHEN Jacques DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis	REME Jean-Michel VALETTE François-Régis GIL Danielle (non votante)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis DADOU Gilles	MANDEMENT André
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond LOIDI Robert	MIRC Stéphane
AXE SUD	
AUBERT Alain	COMMENGE Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	GRIMBERT Georges (non votant) MICHEL Frances (non votant) ORTEGA Catherine (non votante)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELLOUBET Nicole, représentée par M. BENYAHIA
CARASSOU Stéphane, représenté par Mme ZINA-RAGGOUA
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CHARLES Danielle, représentée par M. MAURICE
COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
GOIRAND Philippe, représenté par M. VALADIER
GUILLOT René, représenté par M. MERONO
SAVIGNY Thierry, représenté par M. FEDOU

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri suppléé par M. COHEN J.	GUEGAN Raymond
BOUDOU Dany	GUTH Catherine
BOURG Jean-Claude	LAVIGNE Christian
BRIANCON François	LOZANO Guy
CARREIRAS Joël	MARCIEL Alexandre
CROQUETTE Martine	MOGICATO Bruno
De FALETANS Gilles	MORINEAU Christine
DESCLAUX Edmond	PARDILLOS José
ESCOULA Louis, suppléé par M. LOÏDI	RIEUNAU Guy
ESPIC Xavier	SOTTIL Alain
FABRE Jean-Michel	SUAUD Thierry, suppléé par M. DADOU
GEIL-GOMEZ Sabine	TOUCHEFEU Claude

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard	DUFOUR Claude
BOURG Jean-Claude	FERRE Christian
CASSETA Jean-Baptiste	MIGUEL Henri
CASSAGNE Jean-Claude	MORINEAU Christine
DAUVEL Philippe	SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 46	Votants : 56
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 56

La commune de Muret est incluse dans le périmètre du SMEAT depuis le 28 juillet 2005, mais n'est pas couverte par le SDAT valant SCoT.

Par courrier en date 2 décembre 2009, elle notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 21 décembre 2009 au 21 janvier 2010 inclus.

Le projet de modification du PLU de Muret a pour objet :

- La fermeture à l'urbanisation des deux zones AU et AUb (26 hectares), secteur rive droite des « Boutbouilhes », en les classant en zone AU0 dans l'attente de la définition d'un projet global ;
- Le basculement en secteur UAa d'une partie de la zone UP pour instaurer une servitude de mixité sociale comprenant au moins 30% de logements sociaux ;
- Le classement en secteur UBb du quartier Maimat, aujourd'hui UBa, de manière à poursuivre le renouvellement urbain en autorisant, notamment, des hauteurs plus élevées ;
- La création d'un sous-secteur UFc afin de requalifier et de marquer « l'entrée de ville nord » en modifiant, principalement, les règles de hauteur ;
- Ainsi que différentes évolutions mineures du règlement.

Le projet de modification du PLU de la commune de Muret compte tenu de son objet, est en cohérence avec les orientations de la Charte InterSCoT de l'aire urbaine et des travaux en vue de la révision du SCoT.

Le SMEAT observe que l'ensemble du secteur AU0 des Boutbouilhes constitue un potentiel de développement à prendre en compte dans le cadre du Document d'Orientations Générales (DOG) du futur SCoT.

Il précise qu'au regard de celui-ci la commune de Muret ferait partie de la « ville intense » et aurait, de ce fait un rôle d'accueil de la population qui conduit à maintenir des potentiels d'accueil sur les zones proches des quartiers centraux.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable au projet de 4^{ème} modification du PLU de la commune de Muret.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Muret et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 11 mars 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN